

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230407-D2023-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 03/04/2023

Séance du Vendredi 7 Avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 14/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi sept avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 03 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Alexandre PARIS (pouvoir donné M.AIGNEL), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Serge BEGUIN

Délibération : EMPRUNT - acceptation de l'offre de financement du crédit agricole – prêt pour la requalification de la rue des Jacobins

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de financement (SAGELAN TAUX FIXE – ECHEANCES CONSTANTES) du Crédit Agricole du 24 mars 2023 pour un montant de 500 000€ (voir annexe), permettant ainsi :

- La requalification de la rue des Jacobins – Travaux EUROVIA

Mme le Maire précise que la date de validité de cette proposition du 24/03/2023 a été prolongée jusqu'au 7 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de financement du Crédit Agricole de Normandie-Seine dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du financement : 500 000€
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux fixe : 4.31 %
- Périodicité : trimestrielle
- Échéance : 11 358.63€
- Coût total du crédit : 181 517.80€
- Frais de dossier : 500€

- d'autoriser le Maire à signer la proposition de financement. Les sommes nécessaires ont été prévues au budget primitif 2023 du budget communal.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 07 avril 2023
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

